



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 45693

## Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les inquiétudes des ambulanciers hospitaliers relatives à l'avenir de leur profession. L'activité de ces professionnels est largement reconnue tant sur le terrain que dans les services hospitaliers. Leurs pratiques régulières au contact des malades, des patients ou des victimes de la voie publique et les soins qu'ils sont souvent appelés à administrer les confortent dans leur demande. Ils souhaiteraient, en effet, que leur métier soit ajouté à la liste des professions de santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à une éventuelle et proche modification de leur statut.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Mach](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45693

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 10 août 2004, page 6200